

**Séance
ordinaire du
Conseil du
7 avril 2025**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, le lundi 7 avril 2025 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Michel Rousseau, maire suppléant, les conseillers, MM Yvon Roy et Luc Vézina et la conseillère, Madame Edith Rousseau. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M. Frédéric Poulin, maire, la conseillère M^{me} Ariane Tessier-Moreau et le conseiller M. Martin Papineau.

1. Ouverture de la séance

M. le maire suppléant, Michel Rousseau procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. Michel Rousseau, maire suppléant
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Luc Vézina, siège #5

Est absente : M. le maire, Frédéric Poulin
M^{me} Ariane Tessier-Moreau, siège #1
M. Martin Papineau, siège #4

2025-04-01
Adoption de
l'ordre du jour

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 3 mars 2025;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;
6. Rapport des comités
 - a. Comité des loisirs
7. Application cellulaire – Horaire des traversiers 2025
8. Hommage à Mme Agathe Labonté
9. Appui du projet Musée-Atelier Jean-Paul Riopelle
10. Résolution d'appui à la demande de la fondation Riopelle-Vachon pour une utilisation à une fin autre qu'agricole
11. Reconsidération de l'abolition du programme RénoRégion
12. Correspondances
 - a. Résolution d'appui - Cale Sèche

- 13. Suivi de dossier
- 14. Varia
 - 14.1. Garderie
 - 14.2. Projet nettoyage des berges
 - 14.3. Grand Ménage du gymnase
 - 14.4. Traversier
 - 14.5. CLSC - Prise de rendez-vous
 - 14.6. Élections Canada
- 15. Période de questions générales écrites et verbales
- 16. Levée de la séance ordinaire**

Il est proposé par la conseillère Édith Rousseau, appuyé par le conseiller Yvon Roy que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le point varia restant ouvert

2025-04-02
Adoption des procès-verbaux du mois de février

4. Adoption du procès-verbal la séance ordinaire du 3 mars 2025

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par la conseillère Édith Rousseau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance du mois de mars 2025 après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2025-04-03
Présentation et ratification des comptes

5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale et greffière-trésorière a présenté et remis aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 7 avril 2025 totalisant 58 622,10\$;

2025-04-04
Comité loisir

6. Rapport des comités

6.1. Formation du comité des loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues souhaite promouvoir

et encadrer les activités de loisirs au bénéfice de ses citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la formation d'un comité des loisirs est essentielle pour favoriser la participation communautaire, planifier les événements et coordonner les activités récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre en place une structure officielle pour appuyer les initiatives en matière de loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution abroge la résolution 2025-02-10 de la séance ordinaire du conseil tenu en février dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal procède à la création d'un comité des loisirs et désigne Mme Ariane Tessier-Moreau à titre de conseillère responsable du dossier.

Lequel comité sera formé des personnes suivantes :

- M^{me}. Ariane Tessier-Moreau, Membre du Conseil
- M^{me} Laura Dufour, citoyenne
- M^{me} Denise Langlois, citoyenne
- M. Bahaeddine Lamrhani, citoyen.

Le mandat principal du comité sera de :

- a. Planifier, organiser et coordonner les activités et événements de loisirs en collaboration avec la direction de la Municipalité ;
- b. Collaborer avec les organismes locaux pour favoriser une offre variée d'activités ;

Un budget annuel sera alloué au comité des loisirs, sous réserve de l'approbation du conseil municipal, afin de soutenir ses activités.

Mme Ariane Tessier-Moreau a été informée de la résolution.

2025-04-05
Application
horaire
traversier

7. Application cellulaire – Horaire du traversier 2025

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Vézina désire toujours prendre en charge l'application pour cellulaire de l'horaires de traverses pour la saison 2025.

CONSIDÉRANT QUE M. Vézina souhaite avoir accès au site Internet de la Municipalité afin d'héberger son fichier ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues rembourse les frais de mise à jour de l'application au montant de 100\$ taxes en sus à monsieur Claude Vézina.

QUE M^{me} Virginie Gagnon, responsable du site Internet, lui crée un compte afin d'avoir accès au nouveau site Internet.

2025-04-06
Hommage
Agathe
Labonté

8. Hommage à M^{me} Agathe Labonté

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Agathe Labonté a consacré de nombreuses années de service dévoué à la bibliothèque municipale, enrichissant la communauté par son engagement et son amour pour la littérature;

CONSIDÉRANT QU' elle a également été un professeur estimé, inspirant et guidant de nombreux élèves avec passion et dévouement;

CONSIDÉRANT QUE son impact positif et ses contributions exceptionnelles ont laissé une empreinte durable sur la communauté;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Édith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité, en hommage à M^{me} Agathe Labonté, verse un don de 100 \$ à la maison de soins palliatifs La Maison d'Hélène et

2025-04-07
Musée-Atelier
Jean-Paul
Riopelle

envoie une plante pour un montant de 50\$, la livraison et les taxes applicables non-incluses.

9. Appui du projet Musée-Atelier Jean-Paul Riopelle

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Riopelle-Vachon a présenté le projet de Musée-Atelier Jean-Paul Riopelle visant à promouvoir le développement culturel, économique et touristique de l'Isle-aux-Grues;

CONSIDÉRANT QUE le Musée-Atelier Jean-Paul Riopelle mettra en valeur une collection permanente d'œuvres de Jean-Paul Riopelle et offrira une programmation d'activités, d'animations et d'ateliers en lien avec l'artiste et la nature;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à la conservation de la nature et à la mise en valeur du patrimoine local, tout en favorisant l'implication communautaire et l'organisation d'événements à l'Isle-aux-Grues;

CONSIDÉRANT QUE le Musée-Atelier Jean-Paul Riopelle représente un investissement significatif de 6 millions de dollars pour la construction et l'ouverture prévue en 2027, avec un achalandage estimé à 16 500 personnes la première année;

CONSIDÉRANT QUE le projet bénéficiera de la contribution de plusieurs artistes de renom et de partenariats avec des institutions publiques et des villes possédant des collections Riopelle;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues appuie le projet Musée-Atelier Jean-Paul Riopelle et s'engage à collaborer avec la Fondation Riopelle-Vachon pour la réalisation de ce projet.

QUE la Municipalité reconnaît l'importance du Musée-Atelier Jean-Paul Riopelle pour le développement culturel, économique et touristique de la région et encourage la participation de la communauté locale et des partenaires régionaux.

QUE M^{me} Virginie Gagnon, directrice générale transmette cette résolution à la Fondation Riopelle-Vachon et aux autorités compétentes pour exprimer son soutien officiel au projet.

10. Résolution d'appui à la demande de la Fondation Riopelle-Vachon pour une utilisation à une fin autre qu'agricole

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Riopelle-Vachon a déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), et que la municipalité a reçu cette demande le 4 avril 2025, visant l'utilisation à une fin autre qu'agricole du lot 3 476 173 situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour objectif la réalisation d'un projet d'envergure, soit l'implantation d'un Musée-Atelier en hommage au peintre de renommée internationale Jean-Paul Riopelle, un lieu unique combinant un espace d'exposition, un atelier de création, ainsi qu'une installation immersive utilisant la réalité augmentée, conçue en collaboration avec le metteur en scène Robert Lepage ;

CONSIDÉRANT QUE le lot concerné est situé à proximité du fleuve Saint-Laurent, dans un îlot déstructuré reconnu officiellement par la CPTAQ dans le cadre du dossier collectif 366 315 porté par la MRC de Montmagny ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain, constitué de sols de catégorie 4 selon les classifications agricoles, qui limitent son potentiel à des fins agricoles, et qu'il n'a pas été exploité à des fins agricoles depuis plusieurs années ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Fondation n'aura pas d'impacts négatifs sur les activités agricoles existantes, celles-ci cohabitant déjà harmonieusement avec les usages résidentiels, communautaires et institutionnels dans cette portion de l'île ;

CONSIDÉRANT QUE la totalité du territoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues est située en zone agricole, et qu'aucune zone blanche n'est actuellement disponible pour accueillir ce type d'infrastructure culturelle et communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra une mise en valeur significative du patrimoine artistique de

Jean-Paul Riopelle, tout en créant un lieu emblématique pour la transmission de la culture, le développement de l'offre touristique, l'enracinement communautaire et la diversification de l'économie locale ;

CONSIDÉRANT QUE

le Musée-Atelier favorisera la fréquentation touristique, la reconnaissance internationale de l'île, ainsi que la valorisation des savoir-faire locaux, des produits du terroir et du patrimoine bâti, dans une perspective de développement durable et structurant ;

CONSIDÉRANT QUE

depuis plusieurs années, l'île fait face à une décroissance démographique préoccupante, marquée notamment par la fermeture de plusieurs restaurants et établissements d'hébergement, ce qui affaiblit l'économie locale et limite les perspectives d'emploi et d'attractivité ;

CONSIDÉRANT QUE

le Musée-Atelier de la Fondation Riopelle-Vachon représente un levier stratégique pour le développement économique durable de l'île, en contribuant à la création d'emplois directs et indirects en augmentant les retombées économiques saisonnières et annuelles, et en stimulant la croissance des entreprises locales grâce à un achalandage accru ;

CONSIDÉRANT QUE

plusieurs partenaires régionaux et communautaires ont exprimé leur appui envers ce projet, en reconnaissant son potentiel porteur pour l'avenir de l'île et sa contribution à la vitalité de son milieu de vie ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal de Saint-Antoine-de-l'Île-aux-Grues appuie formellement la demande d'autorisation déposée par la Fondation Riopelle-Vachon auprès de la CPTAQ, afin de permettre l'utilisation à une fin autre qu'agricole du lot 3 476 173, en vue d'y implanter un Musée-Atelier à vocation culturelle, artistique et communautaire ;

QUE la municipalité considère que cette demande est conforme aux orientations de développement de son territoire, qu'elle contribue positivement à la mise en valeur des ressources locales, et qu'elle

répond aux critères prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

QUE la municipalité transmette la présente résolution à la CPTAQ, accompagnée d'une lettre d'appui officielle, afin de témoigner de l'importance stratégique de ce projet pour le développement harmonieux, culturel et durable de la communauté insulaire.

2025-04-09
RénoRégion

11. Reconsidération de l'abolition du programme RénoRégion

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU' il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts

réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE demander au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

- **DE RELANCER** immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
- **DE RENDRE** à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Sébastien Schnebecker, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

CONSIDÉRANT

la décision de la Société des traversiers du Québec de mettre en cale sèche, pour une durée indéterminée, le navire "Grue-des-Îles";

CONSIDÉRANT QUE

les conséquences dévastatrices de cette décision sur l'économie de l'Isle-aux-Grues, notamment pour les entreprises locales telles que les hébergements, les agriculteurs, la fromagerie, les artisans et les prestataires touristiques;

CONSIDÉRANT QUE

la fonte des glaces permet habituellement la reprise des traversées à la mi-avril, et que cette année, ce retour pourrait être retardé d'un mois ou plus;

CONSIDÉRANT

l'incertitude d'un conflit de travail qui pourrait entraîner des grèves, aggravant la précarité de la situation;

CONSIDÉRANT QUE

l'absence du traversier entraîne une hausse importante des coûts de transport, de livraison et de logistique nécessaires au bon fonctionnement des entreprises de l'île;

CONSIDÉRANT QUE

les touristes ne sont pas informés que le traversier ne sera pas en fonction aux dates habituelles, provoquant des annulations de réservations et une baisse significative de l'achalandage;

CONSIDÉRANT QUE

le tourisme à l'Isle-aux-Grues a déjà diminué de près de 40 % ces dernières années;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Luc Vézina

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE demander respectueusement à la Société des traversiers du Québec de :

1. Communiquer de façon transparente et proactive auprès des citoyens et des visiteurs;
2. Mettre en place des mesures concrètes de soutien aux entreprises locales (aide financière, réduction des coûts aériens, logistique de ravitaillement, etc.);
3. Envisager la mise en place d'un navire de remplacement pour pallier ce type de situation ainsi que toute autre urgence imprévue.

4. De tenir une rencontre avec les insulaires afin de clarifier la situation.

Suivi de dossier

13. Suivi de dossier

Mme Gagnon fait un suivi des ponceaux afin d'aviser la population que les ponceaux sont en bons état en date du 7 avril 2025. L'érosion devient plus importante

Varia

14. Varia

14.1. Garderie

M. Rousseau informe la population qu'un citoyen est à la recherche d'un(e) gardien(ne) pour son enfant à partir du mois de juillet 2025. La Municipalité est prête à fournir les locaux.

14.2. Projet Nettoyage des berges

La Municipalité a été contacté par le Bureau d'écologie appliquée afin de faire le nettoyage des berges en collaboration avec Mission 1000 tonnes et Organisme des bassins versant de la Côte-du-Sud. La population est sollicitée afin de recueillir des noms pour l'activité. Si les citoyens sont intéressés, ils peuvent donner leur nom à la directrice générale par courriel au municipalite@isle-aux-grues.com ou par téléphone au 418-248-8060.

14.3. Grand ménage du gymnase

La Municipalité tenait à remercier Laura Dufour, Édith Rousseau, Éric Gagnon ainsi que Caleb Gagnon d'être venu à la corvée de ménage de la pièce de rangement du gymnase. À la suite de ce ménage, la Municipalité aurait 6 bases de scènes à donner dont les dimensions sont de 4 pieds par 4 pieds ainsi qu'une dizaine de panneaux pour expositions à donner.

14.4. Traversier

Mme Gagnon fait la lecture du communiqué de presse de la STQ qui informe la clientèle que la STQ a lancé un appel d'offre pour qu'une barge et un remorqueur puissent offrir un service de cargo. Le service aérien sera maintenu ainsi que les vols cargo deux fois par semaine. Le NM Grue-des-Îles à l'Isle pour effectuer quelques traverses avant son départ pour la cale sèche.

14.5. CLSC – Prise de rendez-vous

M. Rousseau transmet le message que durant la période de congé maladie de Daniel qui correspond du mois de mai au mois d'août, la prise de rendez-vous avec le médecin se fera sur une feuille qui se trouvera dans l'entrée du CLSC.

14.6. Élections Canada

La Municipalité informe les citoyens qu'Élection Canada est à la recherche de 5 personnes pour les Élections fédérale du 28 avril prochain. Les citoyens intéressés peuvent donner leur nom à la directrice générale. Il y aura une autoformation avec cahier.

Période de questions

15. Période de questions générales écrites et verbales

La période de questions débute à 19h31 avec les questions dans la salle. La période de question prend fin à 19h48. M. Rousseau invite les citoyens à la maison qui ont des questions à écrire à Mme Virginie Gagnon, directrice générale au municipalite@isle-aux-grues.com.

2025-04-11

Levée de la
séance

16. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Yvon Roy, que la séance soit levée à 19 heures 49.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Michel Rousseau
Maire suppléant

